

09.09.2014 - 16:21 Uhr

Résolution Promouvoir les auxiliaires de santé CRS

Bern (ots) -

A l'invitation de la Croix-Rouge suisse (CRS) et de la Communauté d'intérêts suisse des auxiliaires de santé CRS (CI AS CRS), 125 spécialistes se sont réunis ce jour à Berne pour discuter du potentiel des AS CRS. Une étude livrant pour la première fois des informations sur la situation de cette catégorie de personnel a servi de base à leur réflexion. Cette Conférence nationale a abouti à l'adoption à une écrasante majorité de la résolution suivante:

- Relevant du personnel soignant auxiliaire, les auxiliaires de santé CRS (AS CRS) sont des rouages indispensables des soins de base et de la prise en charge. Face à la pénurie grandissante de personnel et à une évolution démographique caractérisée par le vieillissement de la population, un besoin accru de collaborateurs motivés bénéficiant d'une formation spécifique et d'une expérience de la vie se fait jour - même à ce niveau du secteur de la formation non formelle. La CRS forme chaque année plus de 4000 auxiliaires de santé, dont de nombreuses femmes, souvent en situation de retour à l'emploi ou issues de la migration. La formation d'AS CRS offre à ces personnes en quête d'une (ré)insertion sur le marché du travail une occasion unique d'exercer une activité chargée de sens dans le secteur de la santé.
- Depuis la création en 1959 de la formation d'AS CRS, plus de 100 000 auxiliaires de santé ont été formés. Actuellement, plus de 40 000 AS CRS sont employés dans des EMS, des hôpitaux et dans les soins à domicile. Cependant, leurs champs d'intervention et les enjeux de leur activité sont relativement méconnus. Les AS CRS doivent impérativement obtenir une meilleure reconnaissance de l'opinion et des décideurs (employeurs, responsables de formation). Leur valorisation et leur perfectionnement ciblés constituent une solution de rechange judicieuse à l'«importation» de soignants étrangers bon marché et à la «délocalisation» dans des pays émergents de la prise en charge de parents dépendants. Les EMS sont également tenus de promouvoir et de former de manière spécifique les AS CRS motivés et capables ainsi que de veiller à ce que leurs compétences soient déployées et rétribuées comme il convient.
- La formation d'AS CRS dispense un bagage solide garant d'un accès à bas seuil à une activité de soins et peut constituer un bon préalable à un parcours plus qualifiant. A travers des cours de soutien en langue, notamment, la formation favorise également l'intégration extra-professionnelle de migrants souvent domiciliés de longue date en Suisse. La CRS assure un appui à de futurs AS CRS qui, sans cet encadrement additionnel, ne pourraient obtenir le certificat. Ces offres de soutien doivent bénéficier d'un subventionnement accru par les pouvoirs publics.
- Il ressort d'une nouvelle étude commandée par la CI AS CRS à la Haute école spécialisée bernoise que les AS CRS disposent d'un vaste savoir-faire et d'un grand potentiel relationnel. Les personnes consultées jugeaient attrayant le périmètre d'activité des AS CRS. L'étude souligne l'importance d'organiser des séances d'information en vue de promouvoir l'accès à la formation professionnelle et continue. La formation professionnelle doit être assortie d'un plus grand nombre d'offres passerelles modulaires et la validation des compétences acquises, assurée - une revendication qui s'adresse aux responsables cantonaux de la formation. Les AS CRS accomplissent un travail exigeant, qui comporte une grande responsabilité. Aussi l'étude plaide-t-elle en faveur d'un

réexamen des catégories salariales auxquelles ils sont rattachés.

- Bien que les formations d'AS CRS bénéficient d'un subventionnement par l'Office fédéral des assurances sociales et certains cantons, l'étude de la Haute école spécialisée ber-noise invite à s'interroger sur l'opportunité d'associer davantage les pouvoirs publics et les établissements au financement de la formation d'AS CRS. Outre les offices régionaux de placement (ORP), les offices d'orientation professionnelle doivent davantage attirer l'attention de leur public sur la formation d'AS CRS.

Contact:

Pour la CRS:

Urs Frieden, chargé de communication Santé et intégration, tél. 079 356 52 93

Pour la CI AS CRS:

Alice Scherrer, ancienne conseillère d'Etat et présidente de la CI AS CRS, tél. 071 891 43 15 / 079 509 13 19

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002289/100761127> abgerufen werden.